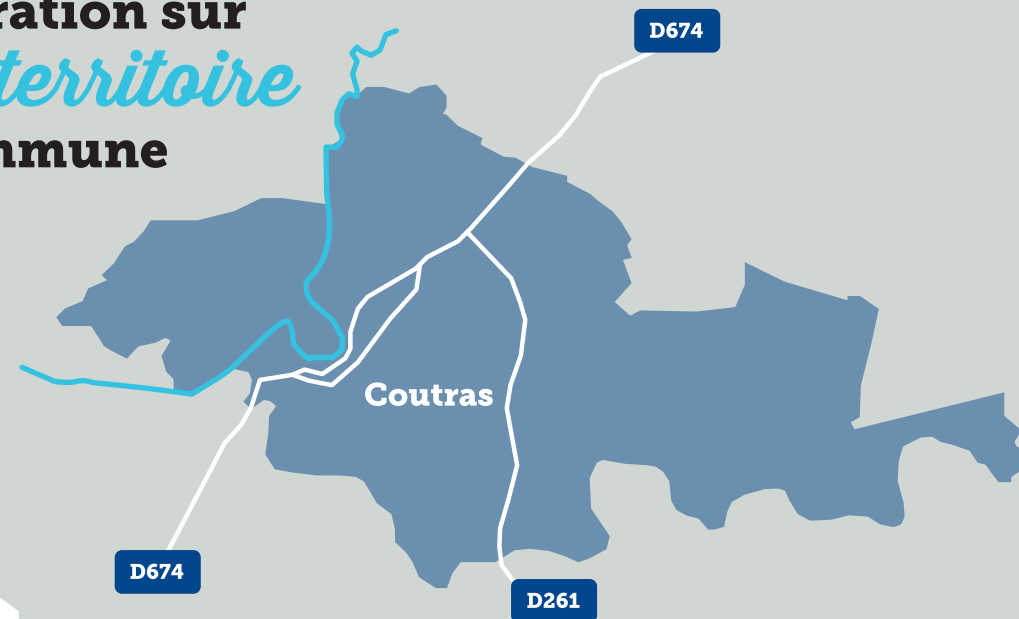


Une opération sur
tout le territoire
de la commune



- ✓ Un interlocuteur unique pour toutes les aides publiques.
- ✓ Un accompagnement 100% personnalisé et gratuit pris en charge directement par votre aggro La Cali.



Bénéficiez de subventions pour
rénover votre logement, votre façade
et votre vitrine commerciale
à Coutras

Une **équipe d'experts** d'Urbanis, conseil en habitat, urbanisme et réhabilitation vous soutient dans **vos démarches techniques, administratives et financières.**

Plus d'infos

☎ 05 24 24 23 84

Urbanis

Agir pour un habitat digne et durable



☎ *Contactez-nous*
05 24 24 23 84

OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN
DÉCEMBRE 2018 > DÉCEMBRE 2023



Des aides exceptionnelles pour vous aider à financer vos projets



Vous êtes *propriétaire occupant*

C'est votre résidence principale et vous vous engagez à occuper le logement pendant 6 ans (sauf cas de force majeure).

Vous souhaitez améliorer le confort de votre logement, réaliser des travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation pour le maintien à domicile ?

Vous pouvez bénéficier d'aides allant de **45 % à 80 %** du montant HT des travaux, dont le montant des travaux est **plafonné à 30 000 € ou 50 000 € selon votre niveau de ressources et le type de travaux.**



Vous souhaitez réaliser des *travaux d'économie d'énergie*

- Isolation des combles, murs et planchers
- Changement de menuiseries
- Installation d'une ventilation
- Remplacement d'un système de chauffage

Nécessité d'avoir recours à un artisan ou une entreprise RGE (Reconnu Garant Environnement).

Vous vous engagez à atteindre un gain énergétique de **35 %**.
Possibilité de valoriser les certificats d'économie d'énergie (CEE).

Vous envisagez *des travaux d'adaptation à la perte de mobilité* lié à un handicap ou au vieillissement

- Aménagement d'une salle de bain (douche à l'italienne, siège de douche, carrelage anti-dérapant, WC, ...)
- Pose de barres d'appui
- Création d'un plan incliné
- Installation d'un monte-escalier
- Réhausse des prises électriques, ...



Un rapport d'adaptation sera nécessaire et sera réalisé soit par un ergothérapeute, soit par l'opérateur URBANiS en fonction du degré de perte d'autonomie.



Vous êtes *propriétaire occupant ou bailleur*

Vous souhaitez embellir votre façade.

Vous pouvez bénéficier d'aides allant jusqu'à **30 %** du montant HT des travaux sous conditions.

Vous êtes *commerçant, propriétaire ou bailleur*

Vous souhaitez embellir votre façade.

Vous pouvez bénéficier d'aides allant jusqu'à **30 %** du montant HT des travaux sous conditions.

Vous souhaitez refaire votre devanture commerciale (vitrine, enseigne...)
Vous pouvez réaliser un trompe l'œil sur votre vitrine.

Vous pouvez bénéficier d'aides allant jusqu'à **50 %** du montant HT des travaux sous conditions.



VILLE DE
COUSTRAS

Vous êtes *propriétaire bailleur*

C'est votre patrimoine et vous vous engagez à le louer à des ménages sous condition de ressources pour une durée minimale de 6 ans.

Valorisez votre patrimoine grâce à des subventions et des réductions d'impôts, facilitez sa mise en location et offrez un meilleur confort de vie à vos locataires !

Vous envisagez des travaux d'économie d'énergie, la remise aux normes ou la réfection complète d'un logement.

Vous pouvez bénéficier d'aides pouvant aller de **30 % à 50 %** du montant HT des travaux, **plafonnés à 750 € ou 1 000 € par m² selon le type de loyer et la dégradation du logement.**



Faire réaliser des travaux par des professionnels du bâtiment •
Avoir les autorisations d'urbanisme de la Ville •
et de l'Architecte des bâtiments de France

Les principales
conditions à respecter

- Le logement doit avoir plus de 15 ans
- Attendre le dépôt du dossier de demande de subventions pour commencer les travaux